[](https://www.kla.tv/18781)

Base contestable de la loi sur le CO2 – Au vote le 13 juin 2021

**Les gaz à effet de serre sont-ils les seuls responsables de la hausse de température observée ces dernières années ? Le 13 juin 2021, la Suisse votera pour ou contre la loi sur le CO2 en se basant sur cette hypothèse. Écoutez pourquoi l’ingénieur Stephan Amacker qualifie cela de « douteux » et parle d'un « échec de la science ».**

Opinion sans fard. Aujourd'hui avec un extrait de l'article « La folie du CO2 », de Stephan Amacker, ingénieur mécanicien diplômé ETH, qui a été publié dans le magazine Schweizerzeit du 16 avril 2021.  
  
Les changements climatiques mondiaux inquiètent les gens, principalement parce qu'on sème la peur et la panique. Le reproche qu'on peut faire aux protagonistes (c’est-à-dire aux acteurs principaux) de cette nouvelle vague de panique, c’est qu’ils adoptent sans critique les déclarations du GIEC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui a fourni les thèses de l'accord de Paris (accord sur le climat qui oblige les pays à réduire les émissions de gaz à effet de serre). Cette organisation prétend pouvoir limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C d'ici à 2050, simplement en réduisant les gaz à effet de serre tels que le CO2, le méthane, l'ozone, la vapeur d'eau, etc.  
  
Cette demande a été adoptée sans critique par le Conseil fédéral, et par le biais d'une énorme réaffectation de fonds elle doit déterminer l'agenda environnemental de la Suisse pour les 29 prochaines années et au-delà. Dans la stratégie énergétique 2050, la réduction du CO2 est mentionnée comme une réalisation possible, mais les conséquences sont cachées à la population. Avant le vote du 13 juin, les faits concernant les coûts doivent être mis sur la table afin que le peuple suisse puisse évaluer les avantages.  
  
Echec de la science  
  
Les gaz à effet de serre seraient à eux seuls responsables de l'augmentation de la température observée ces dernières années. L'accent est mis sur le CO2, bien que son effet soit neuf fois plus faible que celui, par exemple, de l'humidité atmosphérique. Le fait qu'une telle importance soit accordée à cette thèse montre un échec total de la science : Leur travail consiste à vérifier les conjectures, et non pas, comme c'est le cas ici, à soutenir unilatéralement des modélisations informatiques absurdes sans fondements clairs, mais qu’on n’a pas le droit de remettre en question en raison de la « terreur du mainstream » en vigueur depuis le début. [....]  
  
Manque de coopération  
  
La coopération d’experts, nécessaire dans les domaines de la physique, de la chimie, de la géologie, de la recherche marine, de l’observation sur les vents, de la météorologie, de l’étude des radiations et de la recherche spatiale n'a pas non plus eu lieu. [...] Les corrélations nombreuses et extrêmement complexes dans le climat, ne sont pas encore connues de manière convaincante. Cependant, le patient reçoit déjà le médicament présumé et ruineux, la réduction du CO2.  
  
Accusations concrètes  
  
Le gouvernement fédéral et les représentants des militants pour le climat peuvent être accusés de plusieurs choses graves :  
  
• Si l'hystérie du CO2 s'avère être une erreur d'appréciation due à une recherche insuffisante sur les causes de la hausse de la température mondiale, il n'y a pas de plan B. Un temps précieux aura été perdu dans la recherche d'autres causes et de la signification du changement climatique.  
  
• Assimiler le CO2 au terme « climat » est malhonnête, car il existe de nombreux facteurs d'influence qui sont responsables de la formation du climat. Faire croire aux gens qu'il suffit de tourner la vis du CO2 pour changer le climat est fondamentalement faux. [...]  
  
• Le climat est généralement important pour tout le monde, et un projet concernant le climat ne doit en aucun cas être piloté par des forces influencées par l'idéologie. Une indication claire de cela est la désignation par réflexe des critiques des thèses du GIEC comme « négationnistes du climat ». Ceux qui n'ont rien à cacher ne recourent pas à de tels arguments – sinon, ils prouvent une attitude non scientifique. [...]  
  
  
Sortie de l'impasse  
  
L’utilisation de combustibles fossiles (pétrole, gaz) constitue incontestablement un problème environnemental en raison de la pollution de l'air par les poussières fines, la suie et le soufre. En particulier dans les zones industrielles, ces particules représentent un danger pour les organes respiratoires et créent des nuages de voile dans la stratosphère, qui influencent le rayonnement. Bien que le CO2 produit dans le processus soit un gaz à effet de serre, ses effets doivent être remis en question pour les raisons mentionnées ci-dessus. Il est incontestable que le CO2 est l'une des substances les plus importantes pour la croissance des plantes, c'est-à-dire un élément vital dans la nature. [...]  
  
Conclusion :   
  
Le problème du CO2 est étroitement lié aux combustibles fossiles et constitue en fait un problème de pollution de l'environnement qui doit être résolu par une nouvelle approche. Mais tout d'abord, il faut rejeter cette loi insensée sur le CO2, car elle gaspille plusieurs milliards de francs suisses sans avoir le moindre effet sur son but. C'est une politique fiscale que de faire peser sur l'énorme montagne de dettes de la pandémie de Covid cette hypothèque de plusieurs milliards. Cet argent serait mieux investi dans la recherche sur les causes du changement climatique, dans la gestion de l'eau, l'approvisionnement en énergie et la protection de l'environnement.  
  
C’étaient quelques extraits de l'article de Stephan Amacker.  
   
En ce qui concerne les recherches sur les causes du changement climatique mentionnées par Amacker, nous recommandons l'émission « Les vaches qui rotent – climat de colère » (www.kla.tv/18121) du fondateur de Kla.TV, Ivo Sasek. Dans cette émission, il a dit clairement son opinion sur le rapport de SRF1 selon lequel le méthane émis par les vaches qui rotent est encore plus nocif pour le climat que le CO2.

**de Rahel G./rg**

**Sources:**

Schweizerzeit Magazin Nr.8 vom 16.April 2021:  
CO2-Gesetz verschleudert sinnlos Milliarden  
„Der CO2-Irrsinn“ von Stephan Amacker, dipl.Maschinening. ETH  
  
Pariser Abkommen:  
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/klima/fachinformationen/klima--internationales/das-uebereinkommen-von-paris.html>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Suisse - [www.kla.tv/Suisse](https://www.kla.tv/Suisse)  
  
#ChangementClimatique - Les mensonges à propos du climat - [www.kla.tv/ChangementClimatique](https://www.kla.tv/ChangementClimatique)  
  
#InitiativesPopulairesSuisses - populaires suisses - [www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses](https://www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses)  
  
#OpinionSansFard - sans fard - [www.kla.tv/OpinionSansFard](https://www.kla.tv/OpinionSansFard)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.